



Recettes fiscales de la Confédération jusqu'à fin septembre 2021

(en mio CHF)

Nature des recettes ¹⁾	2020			2021	
	Budget	Compte	Compte	Budget	Compte
	Total	3e trimestre	Total	Total	3e trimestre
Recettes fiscales	71'151	64'514	67'142	71'067	73'267
Impôts	65'893	60'578	61'884	65'644	69'235
Impôt fédéral direct	24'042	20'799	24'146	24'328	23'015
Impôt anticipé (retrées sous déduction des remboursements)	7'873	14'869	5'216	7'915	19'956
Droits de timbre	2'170	1'957	2'421	2'160	2'061
Taxe sur la valeur ajoutée	23'590	16'959	22'104	22'830	17'854
Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	2'740	1'900	2'543	2'827	2'029
Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1'820	1'264	1'683	1'888	1'355
Impôt sur les huiles minérales grevant les combustibles et autres	15	13	17	15	12
Impôt sur le tabac	2'000	1'595	2'105	2'010	1'696
Impôt sur la bière	113	83	113	114	78
Impôt sur les boissons spiritueuses	240	216	292	268	218
Supplément perçu sur le réseau	1'290	923	1'245	1'288	962
Taxes routières	2'415	1'744	2'303	2'485	1'816
Redevance, trafic des poids lourds	1'595	1'187	1'618	1'698	1'242
Redevance, routes nationales	400	336	354	415	341
Impôt sur les automobiles	420	221	331	372	233
Droits de douane	1'130	853	1'187	1'100	920
Impôt sur les maisons de jeu	303	193	269	331	155
Taxes d'incitation	1'340	1'075	1'427	1'437	1'069
Autres recettes fiscales	71	70	71	71	71

Les éventuels écarts dans les totaux résultent de chiffres arrondis.

¹⁾ Revenus avec incidences financières.

Explications concernant le décompte des recettes fiscales

Impôt fédéral direct

Son échéance est généralement fixée au 1^{er} mars (avec un délai de paiement de 30 jours). Les cantons sont tenus de verser la quote-part de la Confédération aux montants qu'ils ont encaissés au cours d'un mois jusqu'au terme du mois suivant. Le rendement est particulièrement élevé au 2^e trimestre.

Impôt anticipé

- **Recettes:** L'impôt anticipé prélevé sur les intérêts des avoirs des clients des banques suisses (dépôts à vue et à terme ainsi que dépôts d'épargne) et des bons ou obligations de caisse est déclaré trimestriellement, alors que celui qui frappe les autres revenus de capitaux (en particulier les intérêts servis sur les obligations et les dividendes), les gains de loteries et les prestations d'assurance fait l'objet d'un décompte mensuel.

- **Remboursements:** Les prétentions au remboursement font l'objet en principe d'un décompte mensuel. Les acomptes de remboursements aux personnes morales (basés sur la somme approximative due) sont effectués pour l'essentiel en mars, juin et septembre.

Droits de timbre

Les droits de négociation sur les titres et sur les quittances de primes sont prélevés trimestriellement. Les décomptes des droits sur les émissions sont établis chaque mois.

TVA

Pour la TVA, le décompte se fait en règle générale par trimestre. Les assujettis, qui appliquent la méthode de décompte simplifié des taux de la dette fiscale nette, peuvent établir des décomptes semestriels. Un décompte mensuel peut être effectué pour les assujettis qui présentent des soldes positifs importants d'impôt préalable. L'impôt sur les importations est prélevé au fur et à mesure. Cependant, dans la majorité des cas, un délai de paiement de 60 jours est accordé.

Autres impôts

Pour la plupart des autres impôts les plus importants (impôt sur les huiles minérales, impôt sur le tabac, redevance sur le trafic des poids lourds, redevance pour l'utilisation des routes nationales et droits de douane), le décompte se fait mensuellement. En ce qui concerne les taxes d'incitation environnementales, elles sont décomptées chaque mois ou annuellement.